

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 11 octobre 2017.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 11 octobre 2017 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Carol Poitras (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. André Fournier (représentant Causapscal)  
M. Pierre D'Amours (représentant Amqui)  
M. Jocelyn Caron (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme  
M. Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2017-200 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 11 octobre 2017**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2017-201 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2017**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux (séance ordinaire du 13 septembre et séance d'ajournement du 20 septembre)
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
  - 5.1. Règlement numéro 2017-06 modifiant le règlement de zonage des TNO - Adoption
  - 5.2. Consultation sur le projet de règlement no 2017-08 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia
  - 5.3. Projet de loi no 132 - Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
  - 6.1. Acquisition d'un véhicule automobile pour le service - Adjudication de contrat
  - 6.2. Construction de la caserne incendie d'Amqui
    - 6.2.1. Règlement d'emprunt relatif à l'acquisition d'un terrain et à la construction de la caserne incendie d'Amqui – Avis de motion
    - 6.2.2. Demande à la Ville d'Amqui pour la modification de la réglementation de zonage
7. Communication du service de génie municipal - Technicien en génie civil – Confirmation d'embauche
8. Demandes diverses
  - 8.1. Demande d'appui de la Ville d'Amqui – Résidence pour personnes âgées Château Bellevue
  - 8.2. Demande de la municipalité de Val-Brillant – Déneigement de la route Lauzier
9. Régie Intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent – Approbation du budget 2018
10. Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis – Approbation du budget 2018
11. Tarifs 2018 pour le lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup – Approbation
12. Projet du centre administratif de la MRC
  - 12.1. État d'avancement
  - 12.2. Politique d'intégration de l'art à l'architecture – Adjudication de contrat

13. Élections municipales 2017 – Information
14. Planification des prochaines rencontres et séances du comité administratif et du conseil
  - 14.1. Séance du comité administratif du 25 octobre à 16h00 - Participation
  - 14.2. Rencontre de travail du 15 novembre à 16h00 (accueil des nouveaux élus et présentation du budget 2018, 1<sup>ère</sup> partie)
  - 14.3. Déplacement de la séance ordinaire du conseil du 29 novembre 2017 à 19h30 au 22 novembre 2017
15. Correspondance
16. Période de questions de l'assistance
17. Autres sujets
  - 17.1. Commission des services régionaux de Kent (N.-B.) – Information
  - 17.2. Enjeux concernant l'élection à la préfecture
18. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE ET SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 SEPTEMBRE)**

#### **Résolution CM 2017-202                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2017**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2017.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2017-203                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 20 septembre 2017**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 20 septembre 2017.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Claude Jacques présente le livre de Bertand B. Lablanc, « Avant de m'en aller ». Un document est remis à cet effet. Monsieur Jacques demande que les municipalités se procurent certains exemplaires de ce livre en contactant M. Mario Lavoie à la MRC.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

#### **5.1 Règlement numéro 2017-06 modifiant le règlement de zonage des TNO – Adoption**

#### **Résolution CM 2017-204                    concernant l'adoption du règlement numéro 2017-06 modifiant le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés**

- |             |   |
|-------------|---|
| Considérant | que la MRC de La Matapédia est régie par le <i>Code municipal</i> et la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ;   |
| Considérant | qu'en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i> , la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;              |
| Considérant | que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ; |
| Considérant | qu'il est jugé opportun d'introduire des normes régissant spécifiquement les abris à bois de chauffage;   |
| Considérant | qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant la disposition prévue dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;                |
| Considérant | qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 16 août 2017;  |

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu que la MRC de La Matapédia adopte le règlement numéro 2017-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

#### **5.2 Consultation sur le projet de règlement no 2017-08 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia**

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2017, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2017-08 visant la modification de son schéma d'aménagement dans le but d'agrandir un îlot industriel (aussi appelé îlot déstructuré) situé sur la route 132 à l'intersection de la route Pouliot à Sayabec.

Le projet de règlement no 2017-08 est soumis à la consultation de la population. Le conseil de la MRC présente la modification proposée par ce projet de règlement et entend les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer. Aucune question ni commentaire ne sont adressés par l'assistance. Le règlement pourra être adopté lors de la prochaine séance le 22 novembre prochain.

### 5.3 Projet de loi 132 - Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques

#### **Résolution CM 2017-205                    concernant l'offre de services de Canards Illimités acheminée aux MRC de Bas-Saint-Laurent pour la réalisation du mandat de cartographie des milieux humides**

Attendu que la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (projet de loi 132) adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017 confie aux MRC la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

Attendu qu'à la demande des organismes de bassin versant du Bas-Saint-Laurent, l'organisme Canards Illimités a préparé une offre de services visant l'inventaire et la cartographie des milieux humides pour chaque MRC du Bas-Saint-Laurent;

Attendu qu'une proposition de résolution a été transmise aux MRC du Bas-Saint-Laurent afin qu'elles donnent leur appui à l'initiative de cartographie des milieux humides de Canards Illimités et qu'elles affectent des sommes totalisant 419 777\$ pouvant être répartis sur 3 ans pour la réalisation du mandat de cartographie des milieux humides;

Attendu que pour la MRC de La Matapédia la dépense prévue pour la réalisation du mandat de cartographie des milieux humides s'élève à 87 191\$;

Attendu que le guide du MDDELCC portant sur l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques n'est pas connu et qu'il sera produit d'ici juin 2018;

Attendu que la MRC de La Matapédia n'est pas en mesure actuellement de comparer l'offre de services de Canards Illimités avec d'autres offres d'experts conseil;

Attendu que le MDDELCC n'attribue actuellement aucune compensation financière aux MRC afin de les soutenir dans la confection du plan régional des milieux humides et hydriques;

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'informer les organismes de bassin versant du Bas-Saint-Laurent et Canards Illimités de ce qui suit :

1. la MRC de La Matapédia remercie Canards Illimités pour l'offre de services acheminée aux MRC du Bas-Saint-Laurent pour la réalisation du mandat de cartographie des milieux humides;
2. la MRC de La Matapédia doit évaluer les sources de financement possibles avant d'accepter l'offre de services de Canards Illimités;
3. la MRC de La Matapédia entend adresser une demande au MDDELCC visant à attribuer des compensations financières aux MRC afin de les soutenir dans la confection du plan régional des milieux humides et hydriques.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2017-206                    concernant un avis de la MRC de La Matapédia sur la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques***

Considérant que la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (projet de loi 132) a été adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017;

Considérant que ladite loi confie aux MRC la responsabilité d'adopter et de transmettre au ministre pour fins d'approbation, un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

Considérant que le plan régional des milieux humides et hydriques devra identifier les milieux humides et hydriques, décrire les problématiques pouvant les affecter, identifier les milieux présentant un intérêt particulier pour la conservation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, les mesures d'encadrement des activités, un plan d'action et les mesures de suivi et d'évaluation;

Considérant que la confection du plan régional des milieux humides et hydriques nécessite une expertise approfondie pour l'inventaire et la caractérisation de ces milieux et la détermination des interventions proposées pour en assurer la conservation et la restauration et pour la création de nouveaux milieux humides et hydriques;

Considérant que ces tâches devront être confiées à des experts-conseils et engendreront des dépenses atteignant des centaines de milliers de dollars pour chaque MRC du Québec;

Considérant qu'aucune compensation financière n'accompagne cette nouvelle responsabilité confiée aux MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu ce qui suit :

1. de signifier au gouvernement du Québec que l'objectif de la *Loi visant la conservation des milieux humides et hydriques* est bien accueilli par la MRC qui porte une attention particulière à la protection de son environnement et à la biodiversité des milieux naturels;
2. de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, d'attribuer les fonds nécessaires aux MRC afin de les soutenir dans la confection du plan régional des milieux humides et hydriques comprenant :
  - un inventaire et une caractérisation des milieux humides et hydriques;

- la détermination des milieux présentant un intérêt particulier pour la conservation ou la restauration et ceux présentant un potentiel pour la création de milieux humides et hydriques;
  - un plan d'action déterminant les interventions projetées et l'échéancier de réalisation;
  - les mesures de suivi et d'évaluation du plan régional;
3. de transmettre la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, aux MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques.

Adoptée.

## **6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS**

### **6.1 Acquisition d'un véhicule automobile pour le service - Adjudication de contrat**

#### **Résolution CM 2017-207 concernant l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport pour le service de protection incendie et d'organisation de secours**

Considérant que le service incendie a été autorisé à faire un appel d'offres sur invitation dans le but de remplacer le véhicule de service Dodge Sybring (901);

Considérant que le service a reçu 3 soumissions conformes au devis.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'accepter la soumission de Didier automobile 1997 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat d'un véhicule Chevrolet Equinox LT 2015 (37 347 km) au montant de 30 473.73\$, taxes incluses.

Adoptée.

### **6.2 Construction de la caserne incendie d'Amqui**

#### **6.2.1 Règlement d'emprunt relatif à l'acquisition d'un terrain et à la construction de la caserne incendie d'Amqui – Avis de motion**

#### **Avis de motion CM 2017-208 concernant un règlement d'emprunt relatif à l'acquisition d'un terrain et à la construction d'une caserne incendie à Amqui**

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Dumont à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt et une dépense pour l'acquisition du terrain et pour la construction de la caserne incendie à Amqui sera déposé pour adoption.

#### **6.2.2 Demande à la Ville d'Amqui pour la modification de la réglementation de zonage**

#### **Résolution CM 2017-209 concernant le projet de construction de la caserne incendie d'Amqui - Demande à la Ville d'Amqui pour la modification de la réglementation de zonage**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'autoriser le dépôt d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville d'Amqui pour permettre l'usage de la caserne incendie sur le terrain projeté situé au 21, rue des Ateliers.

Adoptée.

## **7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

### **7.1 Technicien en génie civil – Confirmation d'embauche**

#### **Résolution CM 2017-210 concernant l'embauche d'un technicien en génie civil au service du génie municipal**

Considérant que la MRC de La Matapédia a autorisé par résolution l'ouverture d'un poste de technicien en génie civil ;

Considérant que la procédure d'embauche respecte les exigences de la Politique de relations de travail de la MRC;

Considérant qu'un comité de sélection a été formé et que des entrevues ont été réalisées les 15 et 17 septembre dernier ;

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'octroyer le poste de technicien en génie civil à Monsieur Jean-Michel Leclerc;
2. de rémunérer M. Leclerc selon l'échelon "-2" de la catégorie d'emploi "technicien T-1" de la grille salariale de la MRC de La Matapédia mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Adoptée.

## 8. DEMANDES DIVERSES

### 8.1 Demande d'appui de la Ville d'Amqui – Résidence pour personnes âgées Château Bellevue

**Résolution CM 2017-211                    concernant une demande d'appui de la Ville d'Amqui – Résidence pour personnes âgées Château Bellevue**

Considérant            que la Ville d'Amqui demande un appui de la MRC au projet de résidence pour personnes âgées avec services prévu à Amqui, soit le Château Bellevue;

Considérant            que ce projet offrira une alternative d'hébergement pour les personnes âgées de la MRC qui quittent bien souvent vers Rimouski pour accéder à ce genre d'hébergement.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia donne son appui au projet de résidence pour personnes âgées avec services prévu à Amqui, soit le Château Bellevue.

Adoptée.

### 8.2 Demande de la municipalité de Val-Brillant – Déneigement de la route Lauzier

**Résolution CM 2017-212                    concernant une demande de la municipalité de Val-Brillant – Déneigement de la route Lauzier**

Considérant            que Val-Brillant paie pour le déneigement de la route Lauzier, dont un tronçon de cette route sert uniquement à donner accès au Parc régional de Val-d'Irène pour la clientèle provenant de l'ouest du territoire;

Considérant            que la municipalité de Val-Brillant demande à la MRC de l'exempter de la quote-part annuelle pour le poste budgétaire Val-d'Irène;

Considérant            que cette route est de juridiction locale et que l'acceptation de cette demande créerait un précédent par rapport à d'autres routes locales dans les municipalités de la MRC dont l'utilisation est au-delà de l'intérêt local.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Paul Lepage, sur un vote demandé par M. Jacques Pelletier, il est résolu de ne pas accepter la demande de la Municipalité de Val-Brillant visant à l'exempter de la quote-part annuelle pour le poste budgétaire Val-d'Irène considérant que la municipalité effectue le déneigement de la route Lauzier en direction de Val-d'Irène.

Adoptée.

Monsieur Jacques Pelletier demande à ce que le mode financement par quote-part de la Route verte soit revu lors du prochain exercice budgétaire de la MRC afin que l'ensemble des municipalités participent à son financement.

## 9. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT – APPROBATION DU BUDGET 2018

**Résolution CM 2017-213                    concernant l'approbation du budget 2018 de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent**

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2018 de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent qui prévoit des revenus et des dépenses de 9 510 353 \$.

Adoptée.

## 10. RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MATAPÉDIA-MITIS – APPROBATION DU BUDGET 2018

**Résolution CM 2017-214                    concernant l'approbation du budget 2018 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2018 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis qui prévoit des revenus et des dépenses de 2 628 387 \$ pour la disposition des matières résiduelles des municipalités des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Adoptée.

## 11. TARIFS 2018 POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-DU-LOUP – APPROBATION

**Résolution CM 2017-215                    concernant la tarification du lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-du-Loup pour l'année 2018 – Approbation**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve les tarifs 2018 pour l'enfouissement des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique (LET) de la ville de Rivière-du-Loup.

Adoptée.

## 12. PROJET DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC

### 12.1 État d'avancement

Monsieur Mario Lavoie dresse un état de la situation concernant le projet de construction du centre administratif de la MRC. L'échéancier de réalisation est déposé à cet effet. La livraison est prévue le 1<sup>er</sup> juin 2018

### 12.2 Politique d'intégration de l'art à l'architecture – Adjudication de contrat

#### Résolution CM 2017-216      **concernant l'adjudication d'un contrat d'exécution pour l'intégration d'une œuvre d'art à l'architecture au nouveau centre administratif de la MRC de La Matapédia**

Considérant      que le projet de construction du centre administratif de la MRC de La Matapédia est assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et public;

Considérant      que pour sélectionner l'œuvre à intégrer, un comité *ad hoc* est constitué et formé de représentants du propriétaire, des usagers, de l'architecte responsable du projet, d'un spécialiste des arts et d'un expert régional;

Considérant      que des propositions présentées, le comité de sélection a retenu celle de Mme Luce Pelletier, intitulée Vivacité.

En conséquence, sur une proposition de M Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le cadre du projet de construction du centre administratif de la MRC de La Matapédia à Mme Luce Pelletier pour la réalisation de l'œuvre intitulée « Vivacité » au montant de 54 635,00 \$ taxes incluses;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la MRC le contrat d'exécution pour la réalisation de ladite œuvre d'art.

Adoptée.

## 13. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 – INFORMATION

Monsieur Joël Tremblay, président d'élection pour la MRC, informe les membres du conseil que les élections municipales et à la préfecture de la MRC se déroulent en simultanée. Le personnel électoral agit pour la MRC en regard de l'élection à la préfecture. Ce contexte implique une concertation étroite entre la MRC et les municipalités afin d'arrimer les deux paliers d'élection. Un comité de travail a été formé afin de proposer à l'ensemble des présidents d'élection du territoire des mécanismes afin de s'assurer du bon déroulement des élections. Les éléments du processus électoral qui nécessitent une concertation des présidents d'élection sont essentiellement :

- L'établissement d'un calendrier électoral commun (avis, commissions de révision, vote itinérant, etc.)
- La mise en commun des ressources humaines et matérielles (personnel électoral, formation, avis d'inscription aux électeurs, logistique matérielle, etc.)

Monsieur Tremblay dépose aussi un tableau qui fait état des postes comblés, en élection ou vacants. On mentionne aussi que le gouvernement du Québec a adopté en septembre un nouveau règlement sur la rémunération du personnel électoral. Ce règlement vise à ce que chaque membre du personnel électoral se voit attribuer une rémunération équivalente au salaire minimum prévu au Québec. Ce nouveau règlement aura des impacts sur le budget à consacrer à l'élection à la préfecture. Le budget sera révisé au cours des prochaines semaines et présenté lors du processus budgétaire de la MRC. Considérant que plusieurs municipalités ont des sièges en élection, l'impact de ce nouveau règlement est tout de même limité, considérant le budget 2017 pour l'élection prévoyait 12 municipalités sans élection (donc complètement à la charge de la MRC), alors que le portrait actuel fait état de seulement 5 municipalités en élection. On fait enfin état des dates importantes à retenir, soient :

- 17 octobre : Avis d'inscription à la liste électorale
- 23 octobre, 14h30 à 17h30 et 19h00 à 22h00 : Commissions de révision
- 24 octobre, 10h00 à 13h00 et 14h30 à 17h30 : Commissions de révision
- 27 octobre : Entrée en vigueur de la liste électorale de la MRC
- 28 et 29 octobre : Bureaux de vote itinérants
- 29 octobre, 12h à 20h : Vote par anticipation
- 5 novembre, 10h à 20h : Vote le jour du scrutin
- 6 novembre, 10h : Recensement du vote de l'élection à la préfecture
- À compter du 10 novembre : Proclamation d'élection et assermentation

## 14. PLANIFICATION DES PROCHAINES RENCONTRES ET SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL

### 14.1 Séance du comité administratif du 25 octobre à 16h00 – Participation

Monsieur Mario Lavoie rappelle la tenue de la séance ordinaire du comité administratif du 25 octobre prochain et des élus qui seront présents à cette rencontre dans le contexte des élections municipales.

### 14.2 Rencontre de travail du 15 novembre à 16h00 (accueil des nouveaux élus et présentation du budget 2018, 1<sup>ère</sup> partie)

Monsieur Mario Lavoie rappelle la prochaine rencontre du conseil, à savoir la rencontre de travail du 15 novembre à 16h (accueil des nouveaux élus et présentation de la 1<sup>ère</sup> partie du budget.

**14.3 Déplacement de la séance ordinaire du conseil du 29 novembre 2019 à 19h30 au 22 novembre 2017****Résolution CM 2017-217            concernant le calendrier 2017 des séances du conseil de la MRC**

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Georges Guénard , il est résolu que le conseil de la MRC déplace sa séance ordinaire prévue le 29 novembre à 19h30 au 22 novembre à 19h30.

Adoptée.

**15.     CORRESPONDANCE**

Monsieur Mario Lavoie dépose la correspondance au conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2017-09-21 : Ville de Causapsca
- 2017-09-25 : Parc du Mont-Saint-Mathieu

**16.     PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

**17.     AUTRES SUJETS****17.1    Commission des services régionaux de Kent (N.-B.) – Information**

Monsieur Mario Lavoie dépose au conseil de la MRC un communiqué conjoint avec la Commission des services régionaux de Kent (N.-B.) qui sera diffusé le 20 octobre prochain.

**17.2    Enjeux concernant l'élection à la préfecture**

Monsieur André Fournier demande au conseil s'il serait pertinent que les candidats à la préfecture exprime au conseil de la MRC leur vision des principaux enjeux de la MRC de La Matapédia. Cette rencontre se tiendra le 25 octobre à 19h00 à la salle du conseil de la MRC. Messieurs Martin Landry, Pierre D'Amours, André Fournier et Alain Gauthier forment le comité qui préparera cette rencontre.

**18.     LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution CM 2017-218            concernant la levée de la séance ordinaire du 11 octobre 2017**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est unanimement résolu de lever la séance. Il est 21h40.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Chantale Lavoie, préfet

\_\_\_\_\_  
Joël Tremblay, secrétaire adjoint